



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Rodez, le 12/06/2020

Parution au Journal Officiel du 12 juin 2020

Le Journal Officiel du vendredi 12 juin 2020 a publié un arrêté du 29 avril 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019 sur la commune de MILLAU.

Le Journal Officiel du vendredi 12 juin 2020 a publié un arrêté du 29 avril 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019 sur les communes d'AUBIN, MARTIEL, SAINTE-CROIX et SEVERAC D'AVEYRON.

Les habitants de ces communes disposent donc d'un délai de 10 jours maximum à compter de la publication du Journal Officiel (12/06/2020) pour présenter ou compléter, si nécessaire, leur déclaration de sinistre auprès de leurs assureurs.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

